

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise

**SEJOUR SCOLAIRE COURT et
CLASSE DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉ(E)
Ecoles publiques
(Demande d'Autorisation)**

1 dossier par classe

Circonscription de :

**Circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017
Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005
Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999**

Nom et adresse ou cachet de l'école

Tél :

Lieu du séjour - Délais impératifs

Oise 5 semaines
Hors Oise 8 semaines
Etranger 10 semaines
avec ou sans nuitée

Séjour du au

Collectivité ou organisme assurant la gestion financière du séjour

Nom :
Adresse :
Tél :

Organisme Partenaire

SMIOCE Côté Découvertes
 PEP Autre - à préciser ci-dessous
 LIGUE
 OCCE

Envoi à l'IEN par la direction de l'école le :	___/___/___	Arrivé à l'IEN le :	___/___/___
Transmission à la DSDEN 60 par l'IEN le :	___/___/___	Arrivé à la DSDEN 60 le :	___/___/___
Transmission à la DSDEN d'accueil par la DSDEN 60 le :	___/___/___	Arrivé à la DSDENle :	___/___/___
Retour à la DSDEN 60 par la DSDEN d'accueil le :	___/___/___	Arrivé à la DSDEN 60 le :	___/___/___
Retour à l'IEN par la DSDEN 60 le :	___/___/___		
Retour à la direction de l'école par la DSDEN 60 le :	___/___/___		

Suivi du dossier rempli en 4 exemplaires, 3 si sortie dans l'Oise :

1 exemplaire retourné à l'enseignant-e		département d'accueil	département d'origine		
		1 exemplaire à la DSDEN	1 exemplaire à l'I.E.N. de la circonscription	1 exemplaire à la DSDEN	

7 - Dispositions médicales

Les certificats de vaccinations obligatoires ou certificats de contre-indication pour chaque élève ont-ils été vérifiés ?

OUI NON

Nombre d'enfants faisant l'objet d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) - Hémophilie, Asthme, etc...

(Mettre '0' si aucun enfant avec P.A.I.)

Pour ces enfants :

⇒ Le centre d'accueil et l'organisme partenaire ont-ils été prévenus ?

OUI NON

⇒ Les mesures à prendre en cas d'urgence ont-elles été prévues avec le centre d'accueil ?

OUI NON

8 - Encadrement

Vie collective : 2 adultes jusqu'à 16 mat. ou 20 élém. , rajout de 1 adulte supplémentaire par groupe complet ou non de :

- ⇒ 8 élèves en maternelle ou élémentaire comprenant une section enfantine
- ⇒ 10 élèves en élémentaire

	NOM - Prénom ☞ fournir un n° de téléphone portable permettant de joindre la classe à tout moment en cas d'urgence	date de naissance	Qualité parent, aide-éducateur, animateur BAFA, bénévole...
Enseignant-e : Si 2 ^e PE accomp. prévoir accord IEN (et de l'ESPE si PE-Stagiaire)	Téléphone portable: 0.		PE
ATSEM (le cas échéant) (annexer l'autorisation de la Mairie)			ATSEM
Adultes pour l'encadrement de la vie collective : -Présents pour le transport : -Présents sur place : (marquer "idem" si c'est le cas) (Animateurs Vie Coll. du centre)			
Assistant-e sanitaire (dans le lieu d'accueil y compris la nuit) : (peut être une des personnes ci-dessus) qualification : PSC1, AFPS, BNS ou diplôme médical			

Intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements

Toute modification dans l'encadrement devra être notifiée à la DSDEN d'Accueil et à la DSDEN de l'Oise (DAVEL)

(Annexe 2 bis)

Activités : Physiques, artistiques, patrimoine, étude de milieu	Nom des intervenants extérieurs	Qualification N°Agrément DSDEN d'accueil (le cas échéant)

Dans le cas où l'activité se déroule dans un lieu géré par un autre organisme que celui du lieu d'hébergement, préciser les coordonnées de cet organisme :

Les intervenants rémunérés doivent obligatoirement être agréés par une DSDEN

Le projet pédagogique est à joindre obligatoirement à chacun des exemplaires du dossier de demande d'autorisation. Il devra comporter :

- 1. le projet pédagogique et éducatif recouvrant les apprentissages scolaires et la vie collective
- 2. l'emploi du temps détaillé du séjour
- 3. les actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie avec nuitée(s).
- 4. les modalités d'organisation pédagogique des enfants qui ne partent pas

La liste des élèves ayant satisfait au test d'activités nautiques si nécessaire

La photocopie des diplômes : PSC1 ou AFPS (ou équivalents) pour l'assistant sanitaire - Brevet d'état pour les intervenants extérieurs ou carte professionnelle valide. N-B : pour un intervenant extérieur agréé, l'agrément DSDEN suffit à justifier des compétences

La fiche d'information sur le transport (Ann 3) accompagnée de la copie de la licence communautaire et de la dernière visite technique et du schéma de conduite (tamponné et signé du Transporteur), Annexe 3 bis en cas de déplacements durant le séjour

L'agrément de la DSDEN 60 ou de la DSDEN d'accueil pour les intervenants en APS (mentionnés dans le tableau en bas de page 3)

N-B: les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité sont réputés agréés pour intervenir sur le temps scolaire dans le cadre de l'activité concernée (Ann 3, circ 2017-116)

La liste complète des élèves avec coordonnées des parents (adresse, téléphone...)

10 - Signature - avis - décision

Avis du conseil d'école

(Rappel : le conseil d'école a été informé du projet mentionné dans l'Intention de départ)

Consulté le : favorable défavorable motif : _____

Signature de l'enseignant-e

A le

Signature du directeur/de la directrice de l'école

A le

Avis de l'I.E.N. de la circonscription

Favorable Défavorable, motif : _____

Date :

Signature :

Avis de la DSDEN d'accueil

Favorable Défavorable, motif : _____

Le lieu d'hébergement est attaché à la circonscription de : _____

Date :

Signature :

Décision de la DSDEN d'origine

Favorable Défavorable, motif : _____

Motif : _____

Date :

Signature :

Ce document vaut "Ordre de Mission" pour les enseignant-e-s